

Autorité de Régulation des  
Marchés Publics

Commission de Règlement  
des Différends



N° 28-2014 /A.R.M.P/CRD

/س.ت.ص.ع/ك.ت.ن رقم: 08 MAY 2014

Nouakchott, le 08 MAY 2014 انواكشوط في

*Le Président*

الرئيس

AVIS DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends(CRD) de l'ARMP a décidé, dans réunion du jeudi 08 mai 2014, de suspendre la procédure du marché relatif aux services d'assistance technique pour le recrutement d'un ingénieur conseil pour la supervision des travaux d'AEP lot n°2 de l'Aftout Echergui, jusqu'au prononcé de sa décision définitive, en vertu de l'article 53 de la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics et des articles 36, 37, 38 et 41 du décret n° 2011-111 du 8 mai 2011 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Abou Moussa DIALLO

